

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00959

Numéro SIREN : 491 327 516

Nom ou dénomination : 3 F INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 7452

3 F INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 79.392.327,00 euros

Siège Social : MONTAIGU-VENDEE (85600)
17, avenue Villebois Mareuil - MONTAIGU
RCS LA ROCHE-SUR-YON 491 327 516

BOC

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

DU 4 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin, à 18 heures 15,

Les soussignés :

- Monsieur Joseph BOUGRO,
- Madame Simone BOUGRO,
- Madame Bénédicte MERCIER,
- Mademoiselle Margaux MERCIER,
- Mademoiselle Rose MERCIER,
- Mademoiselle Alice MERCIER,

Monsieur Jean SOTES, Commissaire aux Comptes, est absent.

I – Après avoir exposé que :

1 - Ils sont les seuls et uniques associés de la société 3F INVEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 79.392.327 euros, divisé en 79.392.327 actions actuellement réparties comme suit :

	Nombre d'actions détenues en		
	Pleine Propriété	Nue- Propriété	Usufruit
- Monsieur Joseph BOUGRO détient 75.278.898 actions en usufruit, ci.....			75.278.898
- Madame Simone BOUGRO détient 1.239.000 actions en usufruit, ci.....			1.239.000

- Madame Bénédicte MERCIER détient 2.874.426 actions en pleine propriété et 76.517.898 actions en nue-propriété, ci.....	2.874.426	76.517.898	
- Mademoiselle Margaux MERCIER détient 1 action en pleine propriété, ci.....	1		
- Mademoiselle Rose MERCIER détient 1 action en pleine propriété, - ci.....	1		
- Mademoiselle Alice MERCIER détient 1 action en pleine propriété, - ci.....	1		
Total égal à la totalité des actions composant le capital social, ci.....	2.874.429	76.517.898	76.517.898,
		79.392.327	

2 – L'article 22 des statuts de la Société prévoit que les décisions collectives des associés peuvent être prises par acte sous seing privé signé par tous les associés.

3 – Ils ont pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des Statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- le texte des projets de décisions.

4 – Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

II – Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives à :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Remplacement des Commissaires aux comptes ;
- Formalités de publicité – signature électronique.

QUATRIEME DECISION – REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés, sur proposition du Président, constatant que les mandats de Monsieur Jean SOTES, Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que ceux de Monsieur Yves-Marie de RAYMOND et Madame Delphine MERCIER, Commissaires aux comptes suppléants, viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide, sur proposition du Président, de nommer en remplacement pour une durée de six exercices expirant après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Madame Delphine MERCIER**
Domiciliée 13, rue de la Loire
44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur Julien FIOLEAU**
Domicilié 13, rue de la Loire
44230 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME DECISION – FORMALITES DE PUBLICITE – SIGNATURE ELECTRONIQUE

En conséquence de ce qui précède, les associés confèrent tous pouvoirs au Cabinet d'avocats LIBERT ASSOCIES, dont le siège social est sis à PARIS (75017) – 6, place de la République Dominicaine, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt prescrites par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, le présent acte a été établi en un seul exemplaire original signé électroniquement (ci-après l' « Original ») qui est confié par les associés au cabinet LIBERT ASSOCIES, avocat au Barreau de Paris, dont le siège social est situé à PARIS (75017) – 6, place de la République Dominicaine, avec la mission de le conserver.

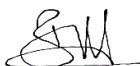
Le cabinet LIBERT ASSOCIES, en la personne de Maître Nicolas LIBERT-VINCENT, avocat au Barreau de Paris, contresignataire de cet acte, a personnellement vérifié l'identité et la capacité des signataires. Conformément à l'article 66-3-1 de la loi du 31 décembre 1971, ce contreseing atteste qu'il a pleinement informé les associés sur les conséquences juridiques de cet acte.

Le cabinet LIBERT ASSOCIES ne pourra se dessaisir de l'Original que sur instruction de la Société ou sur décision de justice ayant force exécutoire.

Les associés ont été informés que la conservation de l'Original sera assurée par le cabinet LIBERT ASSOCIES, en la personne de Maître Nicolas LIBERT-VINCENT, avocat au Barreau de Paris, mandaté par l'ensemble des associés, qui procédera aux formalités nécessaires à cette conservation, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, à travers tout support, à charge pour lui d'en informer la Société et d'en délivrer des copies certifiées conformes à chaque demande.

BOC

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires.

Monsieur Joseph BOUGRO 	Madame Simone BOUGRO 
Madame Bénédicte MERCIER 	Mademoiselle Margaux MERCIER 
Mademoiselle Rose MERCIER 	Mademoiselle Alice MERCIER 